

RAPPORT MORAL 2023

L'année 2023 a été catégorisée par un retour, à peu près normal, à la vie d'un Club et d'un Comité Départemental.

Par reprise, à peu près normale, nous entendons :

- Des Qualificatifs et des Championnats Départementaux, enfin tous disputés,
- Des Concours programmés, mais beaucoup trop ont été annulés par les organisateurs,

Les causes sont variées :

- Après les années Covid (attention, cependant, le Covid est toujours présent), certaines mauvaises habitudes ont été prises,
- Des licenciés n'ont pas repris leur licence, mais ont continué à jouer à la Pétanque dans les Vrais « Concours Sauvages », c'est-à-dire ceux qui concurrencent les compétitions des Clubs,
- Des Clubs ont pris la fâcheuse habitude d'organiser des concours « semi sauvages », tous les vendredis, puis tous les samedis, voire tous les dimanches, enfin n'importe quand et, la plupart du temps, sans s'occuper des Clubs voisins,

La vraie question est donc la suivante : POURQUOI PRENDRE UNE LICENCE ?

Il est évident qu'il va falloir, au niveau des Dirigeants de Club, remettre en place un peu plus de rigueur, en rappelant les Droits et les Devoirs de chacun, d'autant qu'il faut également rappeler que la Région « Nouvelle Aquitaine » a perdu 3 000 licenciés et que notre Département, dans le même temps, progresse de 300 licenciés, ce qui représente plus de 10% des pertes de la Région.

Vous comprendrez qu'en qualité de Dirigeant, nous devons apporter notre contribution à cette progression, en étant exemplaire sur le respect total des Règlements édictés par la FFPJP. C'est une obligation qui figure sur les Textes Fédéraux.

L'an passé, lors de notre dernière Assemblée Générale, nous avons évoqué quelques questions, à nous poser, après la trop longue période Covid.

La 1^{ère} question était : « QUEL SERA LE NOMBRE DE CLUBS AFFILIES EN 2022 ? »

Et bien, ce sont 59 Clubs qui ont renouvelé leur affiliation en 2022. Ceci est une bonne nouvelle, seulement 3 Clubs ont disparu.

En 2023, je viens de vous le dire, 2 nouveaux Clubs ont décidé de s'affilier, et l'un des 3 qui avaient abandonné en 2022, se ré affilie.

Côté Club, nous revenons à notre situation antérieure à la pandémie.

La 2^{ème} question était : « QUEL SERA LE NOMBRE DE LICENCIES EN 2022 ? »

Et bien, nous comptons 3 119 licenciés contre 2 819, en 2021, soit une augmentation de 300 licenciés.

La 3^{ème} question était : « QUELLE SERA LA PETANQUE DE DEMAIN ? »

Sport individuel pratiqué en équipe jusqu'en 2020 ou Sport de Club pratiqué après 2020 ?

Il serait néfaste de vouloir opposer l'une ou l'autre de ces pratiques, mais il nous faut admettre que les rassemblements d'un grand nombre de personnes (joueurs ou pas) posent problèmes, certains de nos joueurs et Délégués ayant même contracté le Covid sur certains Championnats de France.

Vous remarquerez aussi que je ne parlerai pas, ni de l'inflation, ni de la crise énergétique qui sévissent actuellement et qui ne favorisent pas les déplacements des compétiteurs, même à l'intérieur de notre département.

Certaines compétitions, vraisemblablement en raison du nombre limité des participants, semblent mieux supporter cet état de faits.

Je pense à la Coupe de France des Clubs,

Je pense aussi que ceci est la raison de la création de la Coupe de France des Clubs à Jeu Provençal,

Je pense également aux Championnats des Clubs qui présentent une participation toujours croissante.

A contrario, nous allons aborder un point qui pose problème à votre Comité Départemental. Il s'agit des relations entre le COMITE DEPARTEMENTAL et LES CLUBS. Les Dirigeants de Club, globalement, ne sont pas réactifs aux demandes qui leur sont adressées. Le bilan est les suivant :

CAHIER DES CHARGES DES EPREUVES DEPARTEMENTALES

Seulement 12 Clubs sur 19 ont signé ce Cahier des Charges. Je n'évoque nullement le respect de ce Cahier des Charges, trop souvent ignoré par les Clubs.

ARBITRES OFFICIELS

Pour information, nous avons tenté de faire une actualisation de la liste des Arbitres Officiels. Tous les Clubs ont été destinataires de cette demande, éventuellement à transmettre à leurs Arbitres. Les réponses ont été très insuffisantes, les modifications peu nombreuses, et nous ne pouvons qu'indiquer le nombre d'Arbitres qui s'élèverait, à ce jour, à 45 Arbitres.

FAISANT OFFICE D'ARBITRE

12 Clubs sur 22 ont répondu à l'actualisation de la liste des Faisant Office . Pour information, 48 Faisant Office sont recensés.

RECENSEMENT DES TERRAINS DE JEU

17 Clubs sur 57 ont répondu. Ne vous étonnez pas si des problèmes surgissent sur les rencontres des CDC. Ne vous étonnez pas si certains Clubs (ceux qui disposent de nombreux terrains) sont mis à contribution.

CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

La FFPJP nous a demandé que chaque Club signe le Contrat d'Engagement Républicain. Ce Contrat a été adressé aux Clubs. Ces derniers n'avaient qu'à s'identifier et apposer leur signature.

A la date limite, 16 Clubs sur 57 avaient répondu.

2 mois après la date limite, seulement 22 Clubs ont répondu.

Nous rappelons que la délivrance de subvention sera soumise à la présentation de ce Contrat d'Engagement Républicain.

Le Comité Départemental a organisé plusieurs formations de Dirigeants.

FORMATIONS A GESTION-CONCOURS 30 candidats ont été formés.

2 autres séances seront réalisées en janvier 2023 :

La Formation des 10 candidats de la Zone 4.

La formation des 12 candidats, à réaliser lors d'un week-end.

Une FORMATION DE DELEGUE de 10 candidats sera également organisée en janvier prochain.

Serge FRICOT a débuté la Formation à l'outil LOGICIEL CLUB avec quelques volontaires.

Les Formations de DIRIGEANT DE CLUB (5 candidats) et de DEBUTANT EN INFORMATIQUE (3 candidats) ont été abandonnées pour insuffisance de volontaires.